



Laurence Prawidlo
directrice d'exploitation
Newrest wagons lits
17 rue André Gide
75015 Paris

Paris, le 11 septembre 2024

Courrier N°3 /contrôle des éléments variables de paie /Primes JO non versées

Madame,

Nous avons effectué un contrôle auprès de nos adhérents sur la paie du mois d'août afin de vérifier si la prime JO avait été versée.

Nous constatons que **les commerciaux de province** n'ont reçu ni prime de report repos (36,03€) ni repos dû.

Pour rappel, notre organisation syndicale avait demandé une prime fixe pour tous les salariés qui travaillaient en période JO (y compris paralympique).

Vous avez créé une usine à gaz et rendu le pointage pour cette prime très compliqué. Par conséquent, les services concernés ne peuvent en aucun cas être tenu responsable de cette grave erreur.

Encore une fois, vos attentes d'un 100% de conformité auprès des commerciaux de bord n'est pas en adéquation avec vos propres objectifs.

Nous attendons vos explications lors du CSE ordinaire et espérons une régularisation rapide et fiable.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour Force ouvrière
Les élus et représentants



PS: pour une erreur équivalente, un commercial de bord aurait reçu ceci par courrier :

Compte tenu des faits qui vous sont reprochés, nous sommes amenés à envisager à votre égard une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement.

Copie : inspection du travail / JB Bergamo / Directeur des ventes/DRH